
Directives

sur le règlement d'examen professionnel

Maréchale-ferrante orthopédique
Maréchal-ferrant orthopédique¹
avec brevet fédéral

du 2 février 2024

¹ Pour faciliter la lecture du document, le masculin est utilisé pour désigner les deux sexes.

Table des matières

1. Objet des présentes directives	4
1.1 Introduction	4
1.2 Instances d'examen	4
2. Profil professionnel	6
3. Organisation des examens	6
3.1 Procédure administrative.....	6
3.2 Paiement de la taxe d'examen et enregistrement définitif.....	7
3.3 Convocation à l'examen et demande de récusation d'un expert ou d'une experte....	7
3.4 Retrait	7
4. Conditions d'admission	7
4.1 Titres.....	7
4.2 Expérience professionnelle	8
4.3 Équivalence et dispense	8
4.3 Compensation des désavantages	8
5. Examen	9
5.1 Description générale de l'examen	9
5.2 Épreuves d'examen, différentes parties de l'examen	10
5.3 Description des épreuves d'examen.....	11
5.4 Recours auprès du SEFRI, procédure.....	20
6. Entrée en vigueur	21
7. Édiction	21
Annexe 1 : profil de qualification	22
Domaine des compétences opérationnelles A : Préparation d'une protection de sabot exigeante	24
Domaine des compétences opérationnelles B : Fabrication d'une protection de sabot exigeante	27
Domaine des compétences opérationnelles C : Consultation aux clients	30
Domaine des compétences opérationnelles D : Gestion de l'entreprise	34
Annexe 2 : Glossaire	38

1. Objet des présentes directives

Les présentes directives donnent aux candidates et aux candidats ainsi qu'aux actrices et acteurs de l'examen un aperçu de l'examen professionnel. Il se base sur le règlement d'examen de l'examen professionnel de maréchale-ferrante orthopédique et maréchal-ferrant orthopédique avec brevet fédéral du 2 février 2024.

Les présentes directives comprennent :

- Toutes les informations importantes sur la préparation et le déroulement de l'examen professionnel
- Des informations sur les domaines de compétences opérationnelles
- Une description détaillée du contenu de l'examen professionnel
- Une compilation des compétences par domaine de compétences opérationnelles

1.1 Introduction

Le brevet fédéral de maréchale-ferrante orthopédique/maréchal-ferrant orthopédique s'obtient par la réussite de l'examen professionnel. L'examen professionnel porte sur les compétences énumérées dans les domaines de compétences opérationnelles et sur les compétences acquises dans le cadre de la pratique professionnelle. Les exigences du marché du travail constituent la base des compétences à démontrer lors de l'examen final. La définition suivante sert de principe directeur : une personne dispose des compétences opérationnelles requises si elle est capable d'exécuter des tâches et des activités professionnelles de manière ciblée, adéquate, autonome et flexible. (cf. SEFRI).

1.2 Instances d'examen

Organe responsable

L'AM Suisse est l'organe responsable de l'examen.

Commission d'examen

La fonction de la commission d'examen est décrite en détail dans le règlement d'examen, ch. 2.1 et 2.2. Elle se compose de 5 à 6 membres qui sont nommés par l'organe responsable pour un mandat de 3 ans.

Direction des examens

Elle est chargée de l'organisation matérielle de l'examen, d'accompagner les experts et expertes aux examens et de répondre aux questions des candidats et candidates à l'examen sur place. Elle présente le déroulement de l'examen professionnel aux représentants de la commission d'examen lors d'une séance d'attribution des notes et formule les demandes d'octroi du brevet.

Experts et expertes aux examens

Ils/elles répondent du bon déroulement et de l'évaluation des examens écrits, pratiques et oraux.

Secrétariat d'examen

Le secrétariat d'examen se charge des tâches administratives liées à l'examen professionnel. Pour le compte de la commission d'examen, il publie les annonces de l'examen professionnel, envoie les confirmations d'admission écrites aux candidats et candidates aux examens et commande les brevets. Le secrétariat d'examen n'a aucun pouvoir de délibération. Il ne fait qu'appliquer les décisions et les ordres de la commission d'examen. C'est en outre l'interlocuteur direct des candidats et candidates pour toutes les questions relatives à l'examen professionnel et à la préparation de celui-ci. Les questions et requêtes concernant l'examen professionnel peuvent être envoyées à l'adresse suivante :

AM Suisse
Fachverband Agrotec Suisse
Prüfungssekretariat
Chräjeninsel 2
3270 Aarberg

Tel.: +41 32 391 99 44
Fax.: +41 32 391 99 43
Mail: agrotecsuisse@amsuisse.ch
Homepage: www.agrotecsuisse.ch

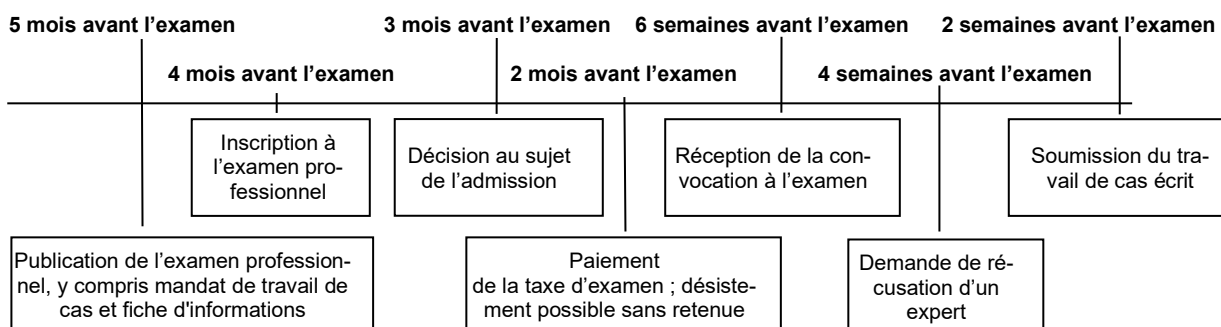
2. Profil professionnel

Le profil professionnel est présenté au ch. 1.2 du règlement d'examen.

Avec la vue d'ensemble des compétences opérationnelles et le niveau d'exigence (description des champs de compétences, y c. les critères de performance), le profil professionnel (qui s'appuie sur les compétences opérationnelles) vient compléter le profil de qualification. Les critères de performance sont rappelés en annexe des présentes directives.

3. Organisation des examens

Échelle chronologique de la procédure d'inscription :



3.1 Procédure administrative

Date de publication de l'examen

L'annonce de l'examen professionnel de maréchale-ferrante orthopédique/ maréchal-ferrant orthopédique doit être publiée au moins 5 mois avant le début de l'examen.

Lieux de publication de l'examen

L'annonce paraît une fois dans la revue de l'association professionnelle d'AM Suisse et sur la page d'accueil d'AM Suisse.

Dossier de candidature

Pour s'inscrire, les candidats et candidates remplissent le formulaire prévu à cet effet. Ce formulaire doit être joint à tous les documents cités au ch. 3.2 du règlement d'examen. Le justificatif d'expérience pratique, en particulier, doit prendre la forme d'une attestation de travail décrivant les activités, dûment signée par l'employeur, et d'un récapitulatif chronologique. Un éventuel service militaire en tant que maréchal-ferrant militaire doit également être attesté.

Il est également nécessaire de joindre au formulaire d'inscription les éventuelles décisions d'admission antérieures et les décisions de la commission d'examen relatives aux demandes de compensation des inégalités.

Décision d'admission

Les décisions concernant l'admission à l'examen sont communiquées par écrit aux candidats et candidates au moins 3 mois avant le début de l'examen. Les décisions négatives indiquent les motifs et les voies de recours.

Si l'expérience professionnelle pertinente ne peut pas encore être entièrement prouvée au moment de la décision d'admission, l'admission à l'examen ne peut être que conditionnelle. Les preuves ultérieures correspondantes doivent être remises au plus tard en même temps que le travail de cas écrit. Dans ce cas, la décision définitive concernant l'admission à l'examen est communiquée par écrit au candidat au moins une semaine avant le début de l'examen.

3.2 Paiement de la taxe d'examen et enregistrement définitif

Frais à la charge des candidats et candidates

Le courrier adressé aux candidats et candidates au sujet de la décision d'admission à l'examen est accompagné de la demande d'acquiescement de la taxe d'examen, que les candidats et candidates doivent régler dans les 30 jours qui suivent de la date de facturation. Les candidats et candidates ne sont officiellement admis(es) à passer l'examen qu'à réception du montant de la facture. Les taxes d'établissement du brevet et d'inscription de son titre dans le registre officiel des titulaires de brevets, ainsi qu'une éventuelle contribution aux frais de matériel, sont perçues séparément. Ces frais sont à la charge des candidats et des candidates.

Frais de déplacement, de logement et de subsistance

Les frais de déplacement, de logement, de subsistance et d'assurance pendant la durée de l'examen sont à la charge des candidats et candidates.

Conséquences financières d'un échec à l'examen

L'échec à l'examen ne fonde aucun droit à un remboursement de la taxe d'examen.

Réduction des frais pour les candidats et candidates qui repassent l'examen

Pour les candidats ou candidates qui repassent l'examen, la taxe d'examen est fixée dans chaque cas par la commission d'examen, en fonction du nombre d'épreuves à repasser.

3.3 Convocation à l'examen et demande de récusation d'un expert ou d'une experte

Convocation à l'examen

Les candidats et candidates sont convoqués 6 semaines au moins avant le début de l'examen. La convocation comprend :

- a) le programme d'examen, avec l'indication du lieu, de la date et de l'heure des épreuves et des moyens auxiliaires dont les candidats sont autorisés ou invités à se munir
- b) la liste des experts et expertes

Plus d'informations à ce sujet dans le règlement d'examen, ch. 4.1.

Demande de récusation d'un expert ou d'une experte

Toute demande de récusation d'un expert ou d'une experte doit être motivée et adressée à la commission d'examen 4 semaines au moins avant le début de l'examen. Celle-ci prend les mesures qui s'imposent.

3.4 Retrait

Les candidat(e)s peuvent retirer leur inscription jusqu'à deux mois avant le début de l'examen. Passé ce délai, un retrait n'est possible qu'en présence d'une raison excusable. Sont notamment considérées comme raisons valables :

- a) la maternité ;
- b) la paternité (2 semaines à partir de la naissance) ;
- c) maladie et accident ;
- d) décès dans l'entourage proche ;
- e) service militaire, protection civile ou service civil imprévu.

Le retrait doit être communiqué immédiatement par écrit à la commission d'examen et accompagné de justificatifs.

4. Conditions d'admission

4.1 Titres

Admis à l'examen, selon ch. 3.31 du règlement d'examen, sont les candidats et candidates qui :

1. sont en possession du certificat fédéral de capacité de maréchal-ferrant / maréchal-ferrant CFC ou d'un titre équivalent. La commission d'examen statue sur l'équivalence du titre ;
2. peuvent justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle pertinente à la date de l'examen;
3. peuvent joindre une attestation de leur participation au cours pour formateurs actifs dans les entreprises formatrices visé à l'art. 44 OFPr¹.

Les candidat(e)s sont admis(es) sous réserve du paiement de la taxe d'examen selon le ch. 3.4 du règlement d'examen et de la remise complète et dans les délais de l'étude de cas (voir ch. 5.3).

4.2 Expérience professionnelle

Sont admis à l'examen les candidats et candidates qui, sont en possession du certificat fédéral de capacité de maréchal-ferrant / maréchal-ferrant CFC ou qui, au moment de l'examen, peuvent justifier d'au moins deux ans d'expérience professionnelle pertinente. La date de remise du travail de cas est considérée comme date d'examen. La commission d'examen décide en ce qui concerne la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Le travail à temps partiel (60% au moins) est compté comme temps plein. En dessous de 60%, le temps partiel s'ajoute proportionnellement au nombre de mois de pratique exigés.

Le temps de service militaire, civil et de protection civile ne peut valoir que 8 mois de pratique au maximum, si le service militaire a été accompli en tant que maréchal-ferrant militaire.

Le justificatif de pratique doit prendre la forme d'une attestation de travail décrivant les activités, dûment signée par l'employeur, et d'un récapitulatif chronologique.

Pour les travailleurs indépendants, le justificatif doit consister en un extrait récent du registre du commerce ou en une attestation récente de l'agence AVS compétente portant sur l'enregistrement et le décompte de l'indépendant(e).

Si l'expérience professionnelle pertinente ne peut pas encore être entièrement prouvée au moment de la décision d'admission, l'admission à l'examen ne peut être que conditionnelle. Les preuves ultérieures correspondantes doivent être remises au plus tard en même temps que le travail de cas écrit.

4.3 Équivalence et dispense

La commission d'examen décide pour chaque cas d'accorder ou non l'équivalence des justificatifs et diplômes pour les demandes d'admission de candidats et candidates de branches apparentées, conformément au ch. 3.31a du règlement d'examen. Les demandes d'admission correspondantes doivent être adressées à la commission d'examen au plus tard au moment de l'inscription à l'examen.

4.3 Compensation des désavantages

La commission d'examen étudie aussi séparément chaque demande de compensation des inégalités des candidats et candidates handicapé(e)s. Ces demandes doivent être remises au secrétariat d'examen dans les délais, en même temps que l'inscription à l'examen. Pour s'inscrire, les candidats et candidates doivent joindre à ces demandes le formulaire du SEFRI (Compensation des inégalités pour les personnes handicapées dans le cadre des examens professionnels et examens professionnels supérieurs). Les candidats et candidates qui souhaitent s'inscrire doivent prêter attention aux éléments et documents cités

dans ce formulaire (ch. 2 Demande de compensation des inégalités dans le cadre d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs), et les joindre à leur dossier le cas échéant. Le formulaire peut être obtenu auprès du secrétariat d'examen ou téléchargé sur la page d'accueil du SEFRI www.SEFRI.admin.ch.

5. Examen

5.1 Description générale de l'examen

L'examen professionnel de maréchale-ferrante orthopédique/ maréchal-ferrant orthopédique détermine si les candidats et candidates ont acquis les capacités et connaissances exigées d'une maréchale-ferrante orthopédique/ d'un maréchal-ferrant orthopédique. Les compétences et capacités requises sont énumérées en détail dans l'annexe « Profil de qualification » (vue d'ensemble des compétences opérationnelles et niveau d'exigences).

L'examen professionnel est inspiré de la pratique professionnelle. Il ne consiste pas seulement à restituer des connaissances scolaires. L'objectif est plutôt de contrôler les connaissances et capacités professionnelles par des mises en situation réalistes. La commission d'examen et le groupe d'experts doivent veiller à ce que les différents énoncés combinent si possible plusieurs matières (cas pratiques).

Le tableau suivant récapitule les épreuves, le temps imparti et les pondérations.

Une synthèse des domaines de compétences opérationnelles A à D mentionnés dans ce tableau figure en annexe des présentes directives (profil de qualification).

5.2 Épreuves d'examen, différentes parties de l'examen

Maréchale-ferrante orthopédique/ Maréchal-ferrant orthopédique avec brevet fédéral										
Niveau	Note générale arrondie à la première décimale Note ≥ 4.0**									
Épreuves d'examen	1. Définir, documenter et justifier la protection de sabot Compétences opérationnelles A1 – A3 ; C1* 25% de la note générale Note arrondie à la première décimale		2. Fabriquer une protection de sabot Compétences opérationnelles A1 ; B1 – B3 ; C1* 25% de la note générale Note arrondie à la première décimale Note ≥ 4.0***			3. Gérer une entreprise et vendre des produits Compétences opérationnelles A1 – A3 ; C1 ; C2 ; D1 – D7* 25% de la note générale Note arrondie à la première décimale			4. Communiquer avec les parties prenantes Compétences opérationnelles C1 ; C3 ; C4* 25% de la note générale Note arrondie à la note entière ou à la demi-note	
Positions	1.1 Étude de cas 50% de la note de l'épreuve	1.2 Entretien professionnel sur le cheval 50% de la note de l'épreuve	2.1 Ferrure forgée à la main 40% de la note de l'épreuve	2.2 Protection orthopédique du sabot sur un spécimen de sabot 40% de la note de l'épreuve	2.3 Entretien avec des experts sur le tableau des fers à cheval 20% de la note de l'épreuve	3.1 Gestion d'entreprise 33.3% de la note de l'épreuve	3.2 Vente et Marketing 33.3% de la note de l'épreuve	3.3 Anatomie et biomécanique 33.3% de la note de l'épreuve	Néant	
Sous-positions	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non	
Durée	4 semaines de travail approfondi écrit env. 20 minutes d'examens oraux	env. 30 minutes	env. 2,5 heures	env. 3 heures	env. 45 minutes	60 minutes	60 minutes	60 minutes	env. 20 minutes (30 minutes de préparation)	

* Voir profil de qualification en annexe des présentes directives.

** Pour réussir l'examen, une note d'examen insuffisante ≥ 3.0 est autorisée au maximum pour l'une des épreuves d'examen 1, 3 ou 4

*** Pour réussir l'examen, la note de l'épreuve 2 ne doit pas être inférieure à 4.0.

5.3 Description des épreuves d'examen

Le ch. 5.1 du règlement d'examen fournit une description générale des épreuves. Les paragraphes suivants décrivent plus précisément l'objet des différentes épreuves. Ils sont conçus comme une trame générale et ne prétendent pas à l'exhaustivité.

L'**épreuve 1 de l'examen « Définir, documenter et justifier la protection de sabot »** se compose de deux positions d'examen :

Position d'examen 1.1: **Étude de cas** (organisée comme travail d'approfondi (TA) et de la

Position d'examen 1.2: **Entretien professionnel sur le cheval**

Position d'examen 1.1: Étude de cas (organisée comme travail d'approfondi (TA))

L'étude de cas se subdivise en trois sous-positions : Documentation écrite, présentation orale et entretien avec des experts sur le travail de cas.

Tâche	<p>Documentation (TA) : les candidats choisissent parmi leur clientèle un cheval qui, en raison de sa position, de son allure, d'une maladie ou d'une blessure, nécessite un ferrage spécial. Les candidats prennent des photos avant et après le ferrage. Ils répètent cette opération sur le même cheval lors du deuxième ferrage suivant et décrivent les résultats.</p> <p>Ils remettent leur documentation au secrétariat d'examen avant l'expiration du délai. Sur cette base, ils élaborent une présentation qu'ils présentent aux expertes et experts qui leur ont été attribués. Lors de l'entretien avec les experts qui suit, ils expliquent les résultats obtenus et répondent aux questions des experts. Les exigences relatives à la structure, au volume et au contenu de la documentation et de la présentation sont communiquées aux candidats sous la forme d'une fiche d'information.</p>
Objectif	<p>Analyse, connaissances empiriques, compétences de mise en œuvre : le résultat du traitement ne doit pas être forcément positif.</p> <p>Les compétences opérationnelles A1 à A3 sont examinées</p>
Méthode	Documentation du processus, présentation et réflexion
Durée	<p>Documentation écrite :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Période d'élaboration : env. 4 semaines selon la convocation à l'examen. - Délai de dépôt : env. 2 semaines avant l'examen selon la convocation à l'examen. <p>Présentation : env. 10 minutes</p> <p>Entretien avec des experts : env. 10 minutes</p>
Type d'examen	<p>Sous-position 1.1.1: Documentation écrite</p> <p>Sous-position 1.1.2: Présentation orale</p> <p>Sous-position 1.1.3: Entretien avec des experts sur le travail de cas</p>
Moyens auxiliaires	Tableau de fers à cheval avec des fers à cheval faits par la candidate / le candidat (collection)

Évaluation

Évaluation avec notes

Critères de la documentation écrite :

- Exhaustivité du travail
- Structure et exécution
- Exactitude professionnelle
- Conclusions principales du travail

Critères de la présentation orale :

- Structure et articulation de la présentation, utilisation des médias
- Utilisation du langage technique, référence correcte à la théorie, différenciation des affirmations, clarté de l'argumentation.
- Exactitude technique
- Expression faciale, gestuelle et posture

Critères de l'entretien professionnel sur le travail de cas :

- Justification et réflexion critique sur sa propre façon de procéder
- Détermination des conséquences pour sa propre activité professionnelle future
- Réponse correcte et claire aux questions
- Capacité à aborder un interlocuteur de manière spontanée et compétente

Attribution des notes et pondération

Sous-Position	Désignation	Arrondissement	Pondération
1.1.1	Documentation écrite	Arrondi à une demi-note	3
1.1.2	Présentation orale	Arrondi à une demi-note	1
1.1.3	Entretien professionnel sur le travail de cas	Arrondi à une demi-note	1

Position d'examen 1.2: Entretien professionnel sur le cheval

L'entretien professionnel sur le cheval se déroule en deux parties. La première partie a lieu avant l'examen pratique (position d'examen 2.1), la deuxième partie suit immédiatement l'examen pratique.

Tâche	<p>Avant le travail pratique, les candidats commentent la situation globale de l'état du sabot et informent sur les zones de stress identifiées. Ils en déduisent la suite de la procédure, expliquent le processus de traitement prévu et les matériaux à utiliser.</p> <p>Après le travail pratique, les candidats démontrent, lors d'un entretien professionnel, les effets de la protection de sabot forgée à la main qu'ils ont posée.</p> <p>L'accent est mis sur la démonstration des procédures mises en œuvre dans le cadre du travail pratique et sur leur réussite dans le cadre d'un échange avec des expertes et experts du cheval.</p>
Objectif	<p>Compétence de planification, capacité de réflexion</p> <p>Les compétences opérationnelles suivantes sont examinées : A1 à A3 ; C1</p>
Méthode	Entretien professionnel : expériences/réflexion
Durée	Env. 30 minutes (divisées en deux parties : env. 15 minutes avant le ferrage et environ 15 minutes après le ferrage)
Type d'examen	Oral
Moyens auxiliaires	Néant
Évaluation	L'évaluation porte sur les deux parties avec une note commune
Remarques	En cas de répétition de cette épreuve, l'épreuve 2.1 doit également être passée. La réévaluation de l'épreuve 2.1 dépend du fait que les conditions de réussite de l'épreuve 2 ont été remplies ou non.

L'épreuve 2 : fabriquer une protection de sabot se compose de trois positions d'examen :

Position d'examen 2.1: **Ferrure forgée à la main**

Position d'examen 2.2: **Protection orthopédique du sabot sur un spécimen de sabot**

Position d'examen 2.3: **Entretien avec des experts sur le tableau des fers à cheval**

Position d'examen 2.1: Ferrure forgée à la main

Le ferrage du cheval permet d'évaluer le maniement, l'analyse et l'habileté manuelle des candidats. La fabrication d'un fer à cheval forgé à la main et adapté au sabot combine le forgeage et le ferrage. Au lieu de forger un fer modèle, le candidat doit forger un fer correspondant au cheval. Il fabrique un fer plus adapté qu'un fer industriel

Tâche	<p>Les candidats amènent à l'examen un cheval nécessitant une ferrure forgée à la main. Ils traitent les anomalies constatées et posent une protection complète du sabot forgée à la main.</p> <p>Sont évalués</p> <ul style="list-style-type: none">- l'analyse des exigences applicables aux chevaux dans les diverses utilisations- le choix de la protection de sabot et du processus de travail- le traitement et le processus de traitement (fabriquer, modifier, adapter et appliquer des protections pour sabot) <p>L'accent est mis sur la sécurité sur la base de l'expérience lors de la pose de la protection de sabot et sur l'exécution professionnelle sur le cheval vivant.</p>
Objectif	<p>Analyse de la démarche, compétences manuelles, ferrure fonctionnelle, savoir empirique, compétence de mise en œuvre, contrôle des résultats</p> <p>Les compétences opérationnelles examinées sont les suivantes : A1 ; B1 à B3</p>
Méthode	Travaux sur le cheval vivant
Durée	env. 2,5 heures
Type d'examen	Pratique
Moyens auxiliaires	Néant
Évaluation	<p>Évaluation avec notes</p> <p>Si le cheval amené n'a pas besoin d'une ferrure forgée à la main, la position d'examen est considérée comme non réussie.</p>

Position d'examen 2.2: Protection orthopédique du sabot sur un spécimen de sabot

Les corrections orthopédiques ne peuvent pas être effectuées sur un cheval vivant dans le cadre de cette position d'examen. C'est pourquoi les spécimens de sabot constituent la référence pour le contrôle de cette compétence opérationnelle. Lors de la modification et de la pose de la protection de sabot, les aptitudes manuelles peuvent être testées de manière plus large que dans la position d'examen 2.1.

Tâche	<p>Les candidats démontrent qu'ils sont en mesure de comprendre la situation problématique à l'aide de trois descriptions de problèmes données. La situation problématique est une description d'un cheval, avec un tableau clinique : boiterie existante, charge incorrecte, asymétrie (due à une maladie ou à un accident) ou autres tableaux cliniques similaires. Des séquences filmées peuvent être utilisées à la place ou en complément d'une description. La situation problématique constitue la situation de départ et contient l'analyse ainsi que le diagnostic du vétérinaire avec l'intégration de radiographies.</p> <p>La tâche du candidat consiste à développer la solution, à fabriquer et à poser une protection orthopédique des sabots pour chaque situation problématique.</p> <p>Pour cette position d'examen, les candidats apportent au moins douze fers à cheval qu'ils ont fabriqués ou modifiés eux-mêmes et qu'ils peuvent utiliser comme modèle d'une solution possible lors de la pose de la protection de sabot.</p>
Objectif	<p>Compétences manuelles ; capacité de réflexion</p> <p>Les compétences opérationnelles suivantes sont examinées : B1 à B3 ; C1</p>
Méthode	<p>Travaux sur un spécimen de sabot ;</p> <p>Situation d'entretien : expériences/réflexion ; vérification de la réaction/explication</p>
Durée	<p>Env. 3 heures (y compris l'examen des trois situations problématiques)</p>
Type d'examen	<p>Pratique</p>
Moyens auxiliaires	<p>Tableau des fers à cheval</p>
Évaluation	<p>Évaluation avec notes</p>

Position d'examen 2.3: Entretien avec des experts sur le tableau de fers à cheval

Les candidats démontrent, à l'aide de fers à cheval fabriqués par leurs soins et d'outils de leur propre collection, leurs connaissances empiriques en matière de fers modifiés et de techniques de soudage. Les fers à cheval orthopédiques montrent les corrections possibles avec des fers industriels et des fers forgés à la main en utilisant des techniques de soudage et de forgeage.

Tâche	Avant l'examen, les candidats réalisent de leurs propres mains différents fers à cheval orthopédiques et outils. Les exigences détaillées sont définies dans l'annonce de l'examen. L'entretien avec les experts se concentre sur les aspects suivants : <ul style="list-style-type: none">- Qualité des modifications apportées aux produits semi-finis- Qualité des fers à cheval forgés à la main- Capacité à justifier le choix et la mise en œuvre des processus de fabrication correspondants
Objectif	Anatomie : Effets sur les structures anatomiques, compétences manuelles, capacité de réflexion. Les compétences opérationnelles examinées sont les suivantes : B1 à B3 ; C1
Méthode	Situation d'entretien : expériences/réflexion
Durée	Env. 45 minutes
Type d'examen	Oral
Moyens auxiliaires	Tableau des fers à cheval
Évaluation	Évaluation avec notes (y compris tableau de fers à cheval)

L'épreuve 3 : Gérer une entreprise et vendre des produits, comprend trois épreuves d'examen :

Position d'examen 3.1: **Gestion d'entreprise - écrit**

Position d'examen 3.2: **Vente et marketing - écrit**

Position d'examen 3.3: **Anatomie et biomécanique - écrit**

Dans les trois positions d'examen de l'épreuve 3, les candidats traitent différentes tâches relevant des domaines de compétences opérationnelles « Gestion de l'entreprise » et "Consultation aux clients ». Les compétences professionnelles et méthodologiques sont évaluées à l'aide de tâches. L'accent est mis sur la gestion, le marketing et la vente ainsi que sur la biomécanique. L'épreuve 3 se fait par écrit.

Position d'examen 3.1: Gestion d'entreprise - écrit

Tâche	Les candidats traitent différentes tâches relevant des domaines de compétences opérationnelles « Gestion de l'entreprise ». Les compétences (opérationnelles) requises sont évaluées à l'aide de questions et de situations de travail en ce qui concerne la correction technique et la capacité de mise en œuvre.
Objectif	Gestion , compétence de mise en œuvre Les compétences opérationnelles suivantes sont examinées : D1 à D7.
Méthode	Questions fermées, questions ouvertes, questions de situation, exemples de cas, simulations opérationnelles
Durée	60 minutes
Type d'examen	Écrit
Moyens auxiliaires	Néant
Évaluation	Évaluation avec notes

Position d'examen 3.2: Vente et marketing - écrit

Tâche	Les candidats traitent différentes tâches relevant du domaine de compétences opérationnelles « Consultation aux clients ». Les compétences (opérationnelles) requises sont évaluées sur la base de questions et de situations de travail en ce qui concerne l'exactitude technique et la capacité de mise en œuvre.
Objectif	Vente et Marketing , Compétence de mise en œuvre Les compétences opérationnelles suivantes sont examinées C2 ; C3
Méthode	Questions fermées, questions ouvertes, questions de situation, exemples de cas, simulations opérationnelles
Durée	60 minutes
Type d'examen	Écrit
Moyens auxiliaires	Néant
Évaluation	Évaluation avec notes

Position d'examen 3.3: Anatomie et biomécanique - écrit

Tâche	Les candidats traitent différentes tâches relevant du domaine de compétences opérationnelles « Préparation d'une protection de sabot exigeante » et « Fabriquer une protection de sabot exigeante ». Les compétences (opérationnelles) requises sont évaluées en termes de correction technique et de capacité de mise en œuvre à l'aide de questions et de situations de travail.
Objectif	Expertise technique (connaissances opérationnelles nécessaires), compétence de mise en œuvre, connaissances de transfert Les compétences opérationnelles suivantes sont examinées : A1 - A3 et B1 - B3.
Méthode	Questions fermées, questions ouvertes, questions de situation, exemples de cas, simulations opérationnelles
Durée	60 minutes
Type d'examen	Écrit
Moyens auxiliaires	Néant
Évaluation	Évaluation avec notes

Épreuve 4 : Communiquer avec les parties prenantes

Tâche	Dans le cadre de cette épreuve, les candidats sont confrontés à des exemples de cas pratiques. Un entretien professionnel entre les experts ou expertes et le candidat ou la candidate permet de déterminer si ce dernier ou cette dernière est capable de présenter oralement les approches de solutions nécessaires avec les connaissances professionnelles requises.
Objectif	Compétence de conseil et communication efficace Les compétences examinées sont les compétences opérationnelles C1, C3 et C4, ainsi que les attitudes et capacités énumérées dans le domaine de compétences opérationnelles C.
Méthode	Jeu de rôles et entretien professionnel
Durée	Env. 20 minutes (plus 30 minutes de temps de préparation)
Type d'examen	Oral
Moyens auxiliaires	Néant
Évaluation	Évaluation avec notes : Les évaluations se font à l'aide de critères de gestion et d'indicateurs sur la base du comportement observable, qui permet de déduire les compétences requises.

5.4 Recours auprès du SEFRI, procédure

Voir ch. 7.31 du règlement d'examen.

En cas de litiges concernant les résultats de l'examen ou en cas de décision de non-admission à l'examen, le SEFRI agit à titre de première instance de recours.

Le recours doit satisfaire aux exigences de fond et de forme du SEFRI. Des fiches d'information actuelles sur le droit de consulter des documents et les recours sont disponibles sur le site du SEFRI : [Candidats et diplômés \(admin.ch\)](#)

Si l'examen est globalement réussi, aucun recours n'est possible au sujet de certaines notes. Les recours qui ne respectent pas les exigences du formulaire du SEFRI ne seront pas étudiés.

6. ENTREE EN VIGUEUR

Le présent directives d'examen entre en vigueur le 12 mars 2024.

7. Édiction

Aarberg, le 12 mars 2024

Au nom de la commission d'examen

Peter Wäfler
Président commission d'examen

Christian Krieg
Secrétaire commission d'examen

Annexe 1 : profil de qualification

Les pages suivantes présentent la vue d'ensemble des compétences opérationnelles et le niveau d'exigences (description des champs de compétences, y c. les critères de performance). Avec le profil professionnel (cf. ch. 1.2 du règlement d'examen), ils constituent le profil de qualification.

Vue d'ensemble des compétences opérationnelles Maréchale-ferrante orthopédique/ Maréchal-ferrant orthopédique avec brevet fédéral

↓ Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles →				
		1	2	3	4	5
A	Préparation d'une protection de sabot exigeante	A1 : Analyser les exigences applicables aux chevaux en fonction de leur utilisation	A2 : Définir la correction orthopédique et la protection de sabot appropriée	A3 : Présenter le processus de traitement au mandant		
	Fabrication d'une protection de sabot exigeante	B1 : Fabriquer et modifier des outils de maréchalerie	B2 : Fabriquer, modifier, adapter et poser des protections de sabot exigeantes	B3 : Contrôler les résultats des corrections orthopédiques par étapes et les documenter de manière structurée		
C	Consultation aux clients	C1 : Conseiller les clients sur la protection et le maintien de la santé des sabots	C2 : Établir, conserver et entretenir des relations avec les clients	C3 : Commercialiser et vendre des produits et des services	C4 : Gérer les situations extraordinaires avec les clients et les équidés	
D	Gestion de l'entreprise	D1 : Assurer une comptabilité régulière	D2 : Préserver les ressources de l'entreprise grâce à des processus efficaces et une bonne gestion des stocks	D3 : Fixer des objectifs d'entreprise, les contrôler et veiller à leur développement	D4 : Diriger et former les collaborateurs et les apprentis	D5 : Assurer le respect des exigences légales dans la gestion de l'entreprise
		D6 : Mettre en place des conditions de travail attractives pour les collaborateurs	D7 : Préserver la santé et gérer efficacement les ressources personnelles			

**Domaine des compétences opérationnelles A :
Préparation d'une protection de sabot exigeante**

Description des domaine des compétences opérationnelles

Les maréchaux-ferrants orthopédiques et les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral préparent, seuls ou en collaboration avec des collaborateurs, des ferrures orthopédiques pour différentes situations. Ils acquièrent des informations et des techniques qu'ils transforment en expérience. Grâce à leur expertise, qui repose sur l'expérience et la qualification professionnelle, ils sont en mesure d'analyser les exigences applicables aux chevaux et d'en déduire la marche à suivre. Ils le font pour les équidés dans leurs diverses utilisations (au travail, dans le sport, pour l'élevage et dans les loisirs).

Contexte

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral planifient leur travail avec soin et dans un souci de qualité. Ils tiennent compte des aspects économiques et de l'efficacité énergétique et appliquent les techniques de travail, les stratégies d'apprentissage, d'information et de communication spécifiques à la profession de manière ciblée. En outre, ils pensent et agissent selon des processus et en réseau. Ils connaissent les conditions anatomiques des chevaux, la vie interne du sabot, sa santé et ses maladies ainsi que les moyens de favoriser l'irrigation sanguine du sabot. Sur cette base, ils planifient la protection de sabot de manière ciblée et structurée et procèdent de manière efficace dans leur travail de planification. Si plusieurs façons de procéder se présentent, ils consultent des spécialistes et, en collaboration avec le vétérinaire, interprètent les radiographies en vue de corrections orthopédiques.

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral observent les développements de produits et s'intéressent régulièrement à l'évolution (des produits) sur les marchés régionaux et internationaux en rapport avec leur segment. Ils échangent régulièrement entre spécialistes sur les nouveaux matériaux et leurs possibilités de combinaison et évaluent leurs chances de succès lors de leur utilisation sur le marché national.

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral optent pour une procédure rapide et efficace, qu'ils mettent en œuvre dans un plan de travail structuré en fonction des étapes du processus de travail. Ils se préparent ensuite à un entretien avec un client et lui présentent le processus de travail au mandant. Ils disposent d'une expertise interdisciplinaire qui s'exprime entre autres par le choix justifié des matériaux et l'explication des procédures appliquées.

Maréchale-ferrante orthopédique/ Maréchal-ferrant orthopédique avec brevet fédéral – Domaine des compétences opérationnelles A : Préparation d'une protection de sabot exigeante		
Compétence opérationnelle / Champs de compétences	Thèmes / contenus importants	Critères de performance
A1 : Analyser les exigences applicables aux chevaux en fonction de leur utilisation	Garde des chevaux ; maladies et blessures de l'animal ; sports équestres ; vie interne du sabot ; biomécanique ; cheval de travail ; cheval de sport ; cheval de loisir ; Élevage de chevaux	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluer l'anatomie du cheval en fonction de l'utilisation de l'animal - Analyser la position des membres, reconnaître et interpréter les symptômes - Effectuer une analyse de l'allure du cheval et documenter les anomalies
A2 : Définir la correction orthopédique et la protection de sabot appropriée	Conditions anatomiques du cheval ; vie interne du sabot ; santé et maladies du sabot ; stimulation de la circulation sanguine avec parage ; biomécanique ; fers adaptés aux allures ; sports et leurs prescriptions ; dossier santé ; médecine vétérinaire ; évolutions du marché ; manifestations ; séminaires ; webinaires ; recherche d'informations (analogiques et numériques).	<ul style="list-style-type: none"> - Déterminer les techniques de protection de sabot et évaluer les ferrures spéciales - Interpréter les radiographies en collaboration avec le vétérinaire et identifier les corrections orthopédiques - Se procurer des informations, vérifier l'exactitude des informations et évaluer les possibilités d'application - Comprendre l'interdisciplinarité des nouveaux produits et les relier aux possibilités d'application - Planifier le travail technique et l'utilisation des matériaux
A3 : Présenter le processus de traitement au mandant	Techniques de base de forgeage ; techniques de travail ; techniques de soudage ; techniques de collage ; santé, maladies ; connaissances des matériaux ; étapes de travail.	<ul style="list-style-type: none"> - Commenter la situation globale de l'état du sabot et informer sur les zones de stress identifiées - Expliquer les ferrures de sabot en fonction du processus de traitement concret - Expliquer la biomécanique, les étapes et les techniques de travail - Présenter des informations complexes sur le sujet

Attitudes / capacités en rapport avec le domaine des compétences opérationnelles A

- *Œuvrer pour le bien-être du cheval*
- *Développer une attitude, reconnaître les évolutions ou les modifications positives et négatives du cheval dues au produit choisi, les analyser et les traiter dans le respect de l'obligation de diligence*
- *Comprendre les relations complexes dans la branche (travail, sport et loisirs) et les relier à des domaines connexes (anatomie, thérapeutique)*
- *Faire preuve de vigilance : La protection de sabot n'est pas « seulement » sur la capsule cornée. La circulation sanguine, le squelette, la capsule cornée, la musculature, les ligaments et les tendons sont toujours impliqués dans les changements (ensemble)*
- *Se montrer prêt à acquérir des connaissances en anatomie et en biomécanique en vue d'en tirer les conclusions nécessaires pour le traitement*

**Domaine des compétences opérationnelles B :
Fabrication d'une protection de sabot exigeante**

Description des domaine des compétences opérationnelles

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral fabriquent, seuls ou en collaboration avec des collaborateurs, des outils et des ferrures orthopédiques pour différentes situations. Ils utilisent des produits adaptés à la situation, adaptent les produits et/ou les modifient. Ils utilisent des outils appropriés ou les fabriquent eux-mêmes. Ils développent des méthodes établies.

Contexte

La fabrication d'une protection de sabot exigeante est une tâche complexe. Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral s'en tiennent à la planification qu'ils ont préparée lors de la pose d'une protection de sabot. Celle-ci les aide à procéder de manière ciblée et structurée. Ils reconnaissent, analysent et évaluent les problèmes lors de la pose d'une protection de sabot et les résolvent avec des stratégies innovantes.

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral surveillent attentivement le traitement des matériaux et la pose d'une protection de sabot. Ils évaluent le résultat de manière appropriée et autonome sur la base de critères complexes. S'ils constatent des incohérences, ils réfléchissent aux étapes du processus ou au lieu de ferrage et optimisent les processus de fabrication.

Marécale-ferrante orthopédique/ Maréchal-ferrant orthopédique avec brevet fédéral – Domaine des compétences opérationnelles B : Fabrication d'une protection de sabot exigeante		
Compétence opérationnelle / Champs de compétences	Thèmes / contenus importants	Critères de performance
B1 : Fabriquer et modifier des outils de maréchalerie	Connaissance des matériaux ; procédés de fabrication ; techniques de forgeage de base	<ul style="list-style-type: none"> - Fabriquer des outils en utilisant les techniques de base de la forge - Modifier les outils quotidiens selon les besoins du maréchal-ferrant - Entretenir les outils
B2 : Fabriquer, modifier, adapter et poser des protections de sabot exigeantes	<p>Techniques de base de forgeage : Epauler ; étirer ; refouler ; fendre ; poinçonner ; former</p> <p>Techniques de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ponçage - Perçage - Tranchage - Soudage - Collage <p>Techniques de ferrage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parage - Ajustage - Brochage - Finition 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la protection de sabot de l'animal à l'aide de points de référence et l'adapter si nécessaire - Utiliser et appliquer des ferrures sportives - Réaliser des ferrures orthopédiques exigeantes (forgées à la main et modifiées) - Poser des ferrures collées et des ferrures alternatives comme ferrures spéciales - Souder l'aluminium et réaliser des ferrures en aluminium
B3 : Contrôler les résultats des corrections orthopédiques par étapes et les documenter de manière structurée	Saisie et archivage des données ; appareils de saisie des données ; valeurs de mesure ; radiographies ; structures de fichiers ; systèmes de classement (analogiques et numériques)	<ul style="list-style-type: none"> - Observer les corrections orthopédiques, les documenter avec des images et les justifier - Analyser, évaluer et traiter les modifications - Classer les informations documentées de manière chronologique - Classer les connaissances de manière structurée et trier les dossiers/documents de manière judicieuse

Attitudes / capacités en rapport avec le domaine des compétences opérationnelles B

- *Développer un savoir-faire par la réflexion, améliorer la qualité du travail et permettre la reproduction*
- *S'améliorer en permanence : Améliorer par l'expérience l'évaluation du sabot en fonction de la forme, de la position, de la qualité de la corne, de l'usure : « Il faut avoir la vision radiographique »*
- *Acquérir des connaissances interdisciplinaires de manière autonome*
- *Approfondir son identité professionnelle : vivre la perfection au quotidien*

**Domaine des compétences opérationnelles C :
Consultation aux clients**

Description des domaine des compétences opérationnelles

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral conseillent les clientes et les clients sur le maintien de la santé du cheval et en particulier des sabots avec ou sans protection. Ils répondent aux demandes des clients, délimitent l'étendue des conseils en fonction des thèmes pertinents et signalent les anomalies chez les chevaux. Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral reconnaissent leurs propres limites (techniques) lorsqu'ils travaillent sur des chevaux et recommandent de faire appel à un spécialiste.

Contexte

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral proposent des prestations complètes telles que le traitement des sabots, la pose de protections ou le maintien en bonne santé des sabots. Ils s'entretiennent avec les clients dans un langage adéquat. Ils organisent leurs relations avec la clientèle de manière ciblée en tenant compte du bien-être des animaux et des besoins des clientes et des clients. Ils sont conscients des dangers de leur activité et de leurs risques professionnels. En cas d'événements extraordinaires, ils réagissent de manière souveraine à la mise en œuvre du plan d'urgence et du dispositif d'information préparés. Ils abordent les défis de communication et les situations conflictuelles de manière constructive et proposent des solutions. Ils utilisent les termes techniques du marketing et de la vente de manière appropriée. Ils analysent les applications dans le domaine des réseaux sociaux et décident des messages clés appropriés sur les canaux qu'ils ont choisis.

Maréchale-ferrante orthopédique/ Maréchal-ferrant orthopédique avec brevet fédéral – Domaine des compétences opérationnelles C : Consultation aux clients		
Compétence opérationnelle / Champs de compétences	Thèmes / contenus importants	Critères de performance
C1 : Conseiller les clientes et les clients sur la protection et le maintien de la santé des sabots	Soin du sabot nu ; produits de soin ; nouveautés sur le marché ; matériaux, alternatives ; alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les clientes et les clients sur les nouveaux produits - Déduire les avantages et les inconvénients des produits de soins et prendre la responsabilité de la décision lors du choix du produit
C2 : Établir, conserver et entretenir des relations avec les clients	Réseau et entretien du réseau ; réseaux professionnels et politiques ; communication ; entretiens difficiles (client, vétérinaire, collègues professionnels) ; activité de conseil, empathie ; bonne position entre proximité et distance)	<ul style="list-style-type: none"> - Diriger un entretien avec un client et se présenter de manière compétente - Communiquer avec les clients de manière adaptée à la situation et au destinataire - Donner des renseignements professionnels de manière adaptée au destinataire - Entrer dans des réseaux, entretenir des contacts et se mettre activement en réseau dans le monde du cheval
C3 : Commercialiser et vendre des produits et des services	<p>Communication et modèles de communication ; publicité par le bouche-à-oreille; publicité sur les réseaux sociaux, production de contributions personnelles pour le site web et/ou les réseaux sociaux ; offre du marché en produits semi-finis ; distribution ; développement du marché.</p> <p>Connaissance des personnes ; typologie des personnes ; apparence (véhicule, aménagement, vêtements) ; argumentation (prix, temps, matériel, etc.) ; ventes supplémentaires ; tableau des fers</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Définir des mesures de marketing et décider de techniques de vente ciblées - Planifier, préparer, réaliser, contrôler et évaluer des entretiens de vente (sport équestre, technique) - Utiliser le choix de la langue et le vocabulaire de manière appropriée - Analyser les canaux de vente, évaluer et développer les messages clés - Utiliser les moyens de communication (téléphone, courrier électronique, réseaux sociaux, ...) lors de la commercialisation d'offres

C4 : Gérer les situations extraordinaires avec les clients et les équidés	Situations de crise ; contacts avec les autorités ; concept de crise ; épidémies et maladies dans le monde animal ; concepts d'adaptation	<ul style="list-style-type: none">- Résister aux tensions en cas de crise et trouver des solutions constructives- Informer en fonction du groupe cible en cas de crise tout en respectant les perspectives d'objectifs- Se mettre d'accord avec le vétérinaire et la cliente/ le client- Rédiger des rapports d'accident
---	---	---

Attitudes / capacités en rapport avec le domaine des compétences opérationnelles C

- *Être toujours prêt à mettre le bien-être de l'animal au premier plan et à défendre cette position auprès du propriétaire (tous les souhaits des clients ne conduisent pas à une amélioration)*
- *Penser pour le cheval*
- *Examiner les possibilités de test des produits et, si possible, les réaliser et les évaluer*
- *S'engager à observer attentivement le marché*
- *Développer sa capacité de jugement, évaluer les possibilités d'utilisation de nouveaux produits et systèmes, les recommander*
- *Informar le propriétaire de la nécessité d'éduquer le cheval*
- *Intégrer l'autocritique comme incitation à l'apprentissage tout au long de la vie*
- *Être disponible pour les clients*
- *Entretenir des échanges entre collègues de travail*
- *Se former régulièrement*

**Domaine des compétences opérationnelles D :
Gestion de l'entreprise**

Description des domaine des compétences opérationnelles

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral travaillent seuls ou avec des collaborateurs et appliquent dans ce cadre des méthodes propres à assurer le succès du travail d'équipe. Ils assurent une comptabilité correcte au sein leur entreprise. Ils planifient et réalisent des investissements, procèdent à des amortissements et tiennent un livre de caisse. Ils maîtrisent le calcul des coûts complets et l'utilisent pour la gestion financière de leur entreprise. Ils organisent tous les documents à l'intention de la comptabilité et connaissent le domaine des assurances sociales.

Ils s'engagent vis-à-vis de leur branche et se préoccupent des questions d'avenir. Ils veillent prudemment au maintien des structures de l'entreprise et optent pour une entreprise unipersonnelle ou une entreprise avec des collaborateurs. Si des collaborateurs ou des apprentis sont engagés, les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral veillent à l'attractivité des postes de travail et au maintien de la santé.

Contexte

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral utilisent de manière professionnelle les termes techniques de la comptabilité d'entreprise et financière. Ils sont capables de saisir des tâches dans le domaine de la comptabilité, de les résoudre de manière autonome et de les déléguer à des spécialistes externes (fiduciaires). Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral disposent de connaissances techniques étendues en matière de formation des prix et de calcul des coûts de leurs produits et de connaissances de base en comptabilité.

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral font preuve d'un devoir de diligence particulier. Ils sont conscients de la responsabilité qu'ils prennent lors de la pose d'une protection de sabot et de l'utilisation de matériaux. Ils réfléchissent en termes de réseau et évaluent les conséquences des complications possibles d'une protection de sabot non adaptée pour le cheval et d'un risque de poursuites judiciaires. Ils connaissent le cadre juridique de la responsabilité et anticipent les éventuelles prétentions juridiques de la part de la mandante ou du mandant.

Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral organisent de façon réfléchie leurs relations au sein de l'équipe et gèrent de manière constructive les défis liés aux situations de communication et de conflit. Ils analysent les compétences professionnelles des collaborateurs et rapportent leur analyse aux exigences souhaitées. Ils reconnaissent les points forts et les points faibles des collaborateurs et utilisent les capacités, les connaissances et le savoir-faire de leurs collaborateurs de manière ciblée. Ils développent en équipe des stratégies de solution pour la fourniture de prestations. Les maréchaux-ferrants orthopédiques avec brevet fédéral établissent les valeurs et les normes de l'entreprise et veillent, en collaboration avec les collaborateurs, à assurer une ambiance de travail agréable.

Maréchale-ferrante orthopédique/ Maréchal-ferrant orthopédique avec brevet fédéral – Domaine des compétences opérationnelles D : Gestion de l'entreprise		
Compétence opérationnelle / Champs de compétences	Thèmes / contenus importants	Critères de performance
D1 : Assurer une comptabilité régulière	Plan comptable ; budget et contrôle budgétaire ; chiffres clés ; rapport de travail ; saisie du temps de travail ; calcul des coûts ; contrôle des paiements ; TVA ; impôt à la source ; politique de prix régionale ; prévoyance vieillesse	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des calculs de prix/calculs de coûts avec des chiffres clés donnés - Lire et comprendre le bilan et le compte de résultat - Facturer et encaisser - Tenir un livre de caisse - Établir le décompte de salaire (déductions sociales) - Facturer les charges de base - Facturer correctement les charges supplémentaires au cheval - Calculer les revenus et les charges supplémentaires comme base de décision pour l'engagement de collaborateurs supplémentaires
D2 : Préserver les ressources de l'entreprise grâce à des processus efficaces et une bonne gestion des stocks	Gestion des stocks ; maintien de la valeur ; utilisation des machines ; coûts de stockage ; achat et remplacement des moyens de production ; sécurité au travail ; ergonomie du poste de travail ; manipulation des produits toxiques ; infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier et mettre en place des processus efficaces - Entretenir, affûter, remplacer les outils/machines - Gérer les stocks - Manipulation correcte des produits toxiques. - Établir la sécurité du travail (processus, etc.)
D3 : Fixer des objectifs d'entreprise, les contrôler et veiller à leur développement	Environnement économique ; conditions régionales ; réseaux professionnels et politiques ; règlement de la succession	<ul style="list-style-type: none"> - Analyser le marché et développer sa propre idée commerciale - Gérer l'entreprise en fonction d'objectifs - Définir les objectifs et contrôler leur réalisation - Déduire des mesures et les convenir en équipe
D4 : Diriger et former les collaborateurs et les apprentis	Méthodologie/didactique ; moyens de communication ; connaissances en sports équestres ; ordonnance sur la formation et plan de formation maréchal-ferrant CFC ; programme de formation initiale	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser le travail, le planifier et contrôler les résultats - Planifier et évaluer le temps - Utiliser les rapports de manière disciplinée - Utiliser la communication avec les collaborateurs et les apprentis comme un instrument important de la gestion des relations

		<ul style="list-style-type: none"> - Préparer, mener et évaluer des entretiens difficiles - Former en fonction de l'année d'apprentissage et des objectifs de formation et contrôler régulièrement le niveau de formation
D5 : Assurer le respect des exigences légales dans la gestion de l'entreprise	Décompte de salaire ; assurances sociales (AVS, AI, APG, AC et LPP) ; indemnités journalières ; contrat d'entreprise et droit du mandat ; contrat individuel de travail / convention collective de travail ; droit des sociétés (entreprise individuelle, Sàrl, SA ; obligation de tenir une comptabilité et présentation des comptes ; droit de la responsabilité civile ; assurances ; droit du bien-être des animaux, détention d'animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Connaître et respecter les normes et les bases légales pertinentes pour le traitement et la manipulation des chevaux - Disposer de connaissances spécialisées étendues en matière de droit des contrats d'entreprise et de droit des mandats. Comprendre les relations de base en matière de droit du travail, de droit des sociétés, d'assurances et de protection des animaux - Connaître et appliquer correctement les bases juridiques pertinentes pour une entreprise - Trouver la forme de société adaptée à l'entreprise - Transmettre aux collaborateurs leurs droits et obligations - Connaître les dispositions pertinentes du droit des assurances et les appliquer correctement - Établir les certificats de salaire - Rédiger un certificat de travail
D6 : Mettre en place des conditions de travail attrayantes pour les collaborateurs	Scénarios d'avenir (nécessaire/optimisation) ; formuler/fixer des objectifs ; technique de travail ; gestion des connaissances ; bases de données ; charges supplémentaires ; revenus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un plan de prévoyance - Aménager les horaires de travail et mettre en place des conditions de travail attrayantes - Planifier les congés et assurer l'attractivité de l'entreprise (fidélisation du personnel) - Permettre une évolution salariale et la laisser entrevoir
D7 : Préserver la santé et gérer efficacement les ressources personnelles	Forme physique et mentale ; possibilités de formation/de thérapie ; aides (exosquelettes, etc.) ; ergonomie sur le lieu de travail ; processus de travail ; mesures de protection (ouïe, yeux, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Planifier, préparer, réaliser, contrôler et évaluer des mesures ergonomiques - Optimiser les processus de travail - Entraîner des séquences de mouvements ménageant le corps

Attitudes / capacités en rapport avec le domaine des compétences opérationnelles D

- *Se porter garant de la gestion économique et réglementaire d'une microentreprise*
- *Définir et communiquer une philosophie commerciale claire (« fil rouge connu de tous »)*
- *Être en mesure de gérer l'entreprise avec peu de charges administratives et de simplifier les procédures comptables*
- *Développer une attitude : Où est-ce que je veux aller avec mon entreprise ? Poursuivre des objectifs à long terme*
- *Constituer des réserves et les utiliser pour un allègement financier et physique (travailler moins dans la vieillesse)*
- *Reconnaître les valeurs derrière la norme et mettre en pratique les valeurs contenues dans la norme*
- *Exiger une qualité élevée du travail, de soi-même et de son équipe*
- *Être un patron et un modèle*
- *Donner l'exemple et exiger une attitude en rapport avec un poste de travail rangé, l'ordre dans le bus de travail, dans l'atelier, etc. (carte de visite de l'entreprise)*
- *Transmettre aux apprentis les exigences liées au métier de maréchal-ferrant*
- *Montrer de l'intérêt et aider les jeunes dans leur développement personnel*
- *Assumer la responsabilité du développement professionnel pour soi-même et pour les collaborateurs et les apprentis : « forger » des projets pour la vie professionnelle*
- *Développer l'intérêt pour la formation, le sport et les loisirs (veiller à l'équilibre avec le travail)*
- *Garder son calme en cas de crise grâce à la connaissance de concepts d'adaptation*

Annexe 2 : Glossaire²

Analyse d'entretien	L'analyse d'entretien est une méthode d'examen qui permet de vérifier les compétences communicatives dans différentes situations d'entretien. Les candidates et candidats observent un entretien ou un extrait d'entretien, soit en direct, soit à l'aide d'une vidéo, analysent le comportement de communication du professionnel et présentent ensuite leurs résultats oralement aux expertes et experts.
Compétence opérationnelle / Domaine des compétences opérationnelles	La compétence est la capacité d'un individu à résoudre avec efficacité les problèmes qui se présentent dans son activité professionnelle et à faire face à des situations concrètes exigeantes et définies. La compétence est la capacité d'un individu à exercer avec succès une activité professionnelle, en mobilisant ses propres ressources à disposition en termes de capacités personnelles, méthodologiques, professionnelles et sociales.
Demande de récusation	Une demande de récusation est une demande de changement de l'examineur resp. de l'examinatrice attribué(e) à un examen.
Dimension des compétences	→ compétence (opérationnelle) sur les aspects motivationnels nécessaires à l'opération requise.
Attitudes / capacités	
Dimension de la compétence	→ compétence (opérationnelle) rapportée aux connaissances spécialisées dont dispose une personne. Elle comprend par exemple des connaissances spécialisées, des bases théoriques, des connaissances méthodologiques et des connaissances de processus.
Connaissances/compréhension	
Directives	Les directives contiennent des informations complémentaires sur le règlement d'examen. Éditées par la commission d'examen ou la commission d'assurance-qualité ou par l'organe responsable, elles permettent notamment de présenter le règlement d'examen de manière plus détaillée aux candidats. Contrairement au règlement d'examen, les directives ne comprennent pas de dispositions légales. Elles doivent être rédigées de telle manière que la réussite à l'examen ne soit pas conditionnée par la participation préalable à un cours, c'est-à-dire que les critères d'évaluation (ou les critères de performance) doivent être définis pour chacune des épreuves de l'examen.
Entretien professionnel/entretien avec des experts	L'entretien professionnel est une méthode d'examen au cours de laquelle les candidates et candidats s'entretiennent avec un expert/une experte sur un thème professionnel. Lors de cet entretien, ils montrent qu'ils ont une compréhension du domaine professionnel et qu'ils sont capables d'argumenter, de réfléchir et de penser en termes d'alternatives.
Étude de cas	L'étude de cas est une méthode d'examen qui consiste à traiter un cas pratique complexe de manière globale à l'aide d'une question ouverte. Le cas pratique est reproduit de la manière la plus réaliste possible. Cela

² Certains termes sont tirés du glossaire du SEFRI (Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation)

	veut dire qu'il n'est pas présenté de manière logique et concluante, mais qu'il reflète des situations (commerciales) réelles avec tous leurs malentendus, leurs contingences et leurs incertitudes.
Examen pratique	Dans le cadre d'examens pratiques, les candidates et candidats fournissent une mise en œuvre pratique dans des conditions réelles ou similaires à la réalité. L'examen se déroule directement dans l'environnement pratique des candidates et des candidats. L'experte / l'expert observe l'action. Ainsi, contrairement à de nombreuses autres méthodes d'examen, les examens pratiques n'évaluent pas seulement le résultat du travail, mais aussi sa mise en œuvre.
Experts aux examens	Les experts aux examens sont chargés, au nom de l'organe responsable de l'examen, de préparer des examens ou des parties d'examens et de les organiser. Ce sont des spécialistes avertis du domaine en question.
Ferrure spéciale	La ferrure spéciale commence là où la ferrure normale s'arrête.
Jeu de rôles	Le jeu de rôles est une méthode d'examen qui consiste à simuler un entretien issu du contexte professionnel des candidates et candidats. La situation d'entretien peut être aussi bien de confrontation que de coopération. Le candidat resp. la candidate joue toujours le rôle du professionnel.
Modèle « système classique »	Le modèle « système classique » se compose d'un examen qui vérifie de manière aussi complète que possible à l'aide d'un échantillon représentatif.
Organe responsable	L'organe responsable s'occupe du développement, de la diffusion et de la mise à jour régulière du règlement d'examen et des directives. Ensuite, il s'occupe de la convocation aux épreuves de l'examen fédéral et de l'organisation de l'examen fédéral. L'organe responsable comprend une ou plusieurs organisations du monde du travail (OrTra). En général, l'organe responsable est actif à l'échelle nationale et est présent sur l'ensemble du territoire suisse.
Organisation du monde du travail (OrTra)	Les organisations du monde du travail englobent les partenaires sociaux, les associations professionnelles, les autres organisations compétentes et les autres prestataires de la formation professionnelle. Les organisations uniquement axées sur les formations scolaires ne sont pas considérées comme des organisations du monde du travail. Les organisations du monde du travail forment, seules ou avec d'autres organisations du monde du travail, l'organe responsable des examens fédéraux.
Orientation compétences	L'orientation vers les compétences signifie la prise en compte des compétences opérationnelles dans l'élaboration des examens fédéraux et des offres de formation. Les professionnels ne doivent pas seulement maîtriser des faits, ils doivent aussi être capables d'utiliser leur savoir dans des situations pratiques qui les confrontent à des tâches inhabituelles, à des problèmes mal définis ou qui requièrent de leur part de collaborer avec d'autres personnes ou qui impliquent des responsabilités élevées

Présentation	La méthode d'examen « Présentation » met à l'épreuve les compétences de présentation des candidates et des candidats. Ils traitent un problème typique de la profession et présentent le résultat aux expertes et experts. La qualité de la présentation est au centre de l'évaluation.
Profil de la profession	Le profil de la profession est une description succincte (de 1 à 1,5 page A4) de la profession concernée. Il définit le domaine d'activité (qui sont les groupes cibles, les interlocuteurs, les clients), les principales compétences opérationnelles ou les critères de performance ainsi que les exigences liées à l'exercice de la profession (autonomie, créativité/innovation, environnement de travail, conditions de travail). Il mentionne ensuite la contribution de la profession au développement durable sur les plans économique, social, sociétal et écologique. Le profil de la profession fait partie intégrante du règlement d'examen (obligatoire) et des directives (facultatif).
Règlement d'examen	Le règlement d'examen est le document juridique qui régit un examen professionnel fédéral ou un examen professionnel fédéral supérieur. Il est rédigé sur la base du texte directeur. Le règlement d'examen doit être approuvé par le SEFRI.
Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI	Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation est l'autorité fédérale qui approuve les règlements d'examen et exerce la surveillance des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs. Pour de plus amples informations : https://www.SEFRI.admin.ch/html
